



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 125372

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question de la formation et l'accompagnement des enseignants en matière de handicap. En effet, l'un des obstacles à l'intégration scolaire des enfants handicapés réside dans l'appréhension des enseignants qui ont peur d'être démunis face au handicap et de ne pas savoir réagir de façon appropriée pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Afin de remédier à cette situation, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 a rendu obligatoire la formation des enseignants à la problématique du handicap. Ainsi, chacun d'entre eux, au sortir de sa formation, va suivre un stage en formation initiale. De plus, les enseignants se voient proposer une animation pédagogique par an en formation continue. Cela permet à des enseignants déjà en poste avant la loi du 11 février 2005 (qui n'ont pu bénéficier du stage en formation initiale), d'avoir d'une formation spécifique sur la question du handicap. Malgré ces dispositions mises en place par la loi du 11 février 2005, selon une étude récente du syndicat SE-UNSA, 90 % des jeunes enseignants estiment qu'ils ne sont pas formés à l'accueil des enfants en situation de handicap. Cela démontre que les obligations en matière de formation aux problématiques du handicap sont trop modestes et qu'il faut renforcer leur effectivité afin de permettre la meilleure intégration possible des enfants handicapés dans le système éducatif. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour renforcer la formation et l'accompagnement des enseignants en matière de handicap.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125372

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13477

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)